

CONSEIL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Bulletin des interpellations et des questions orales

**Commission de l'environnement, de la conservation de la nature
et de la politique de l'eau**

**RÉUNION DU
MARDI 19 NOVEMBRE 2002**

SOMMAIRE

INTERPELLATIONS

de Mme Geneviève Meunier (F) à MM. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur et M. Willem Draps, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'aménagement du territoire, des monuments et sites et du transport rémunéré des personnes, concernant "des projets autour du Moeraske et en particulier le parc Walckiers".

(Orateurs: Mme Geneviève Meunier et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

de M. Joseph Parmentier (F) à M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "le financement de la remise en état de la Station Sud".

(Orateurs: MM. Joseph Parmentier, Alain Adriaens et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

QUESTIONS ORALES

de Mme Béatrice Fraiteur (F) à M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "la prévention du botulisme en Région bruxelloise".

(Orateurs: Mme Béatrice Fraiteur et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

de M. Erik Arckens (N) à M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "le lancement de centres de récupération".

(Orateurs: M. Erik Arckens et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

de Mme Béatrice Fraiteur (F) à M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "la sécurité dans les stations-services".

(Orateurs: Mme Béatrice Fraiteur et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

de Mme Geneviève Meunier (F) à M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur, concernant "le déménagement de l'IBGE à l'école vétérinaire".

(Orateurs: Mme Geneviève Meunier et M. Didier Gosuin, Ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur).

**Présidence de Mme Marie-Jeanne RIQUET,
présidente.**

- La réunion est ouverte à 9h30'.

**INTERPELLATION DE MME GENEVIEVE MEUNIER
A MM. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET WILLEM DRAPS, SECRÉTAIRE D'ÉTAT A LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DES PERSONNES,**

concernant "des projets autour du Moeraske et en particulier le parc Walckiers".

Mme Geneviève Meunier .- Le secrétaire d'Etat vient d'annoncer par voie de presse le transfert de plusieurs espaces verts, dont le parc Walckiers, du Fédéral vers la Région. Le groupe Ecolo s'en réjouit.

Ceci me permet de faire le point sur les projets portés par les associations de défense de l'environnement au sujet du Moeraske. En juillet, la CEBE a d'ailleurs envoyé son projet à la Région et à toutes les communes concernées.

La création d'un parc régional de 20 hectares bordant le Moeraske le long de la gare Schaerbeek-Formation augmenterait de 200% la superficie d'espace vert dans cette partie de Bruxelles.

Quelle est la position de la Région sur ce projet?

La création d'un espace vert (6000 m²) avenue Zénobe Gramme dans le périmètre du parc Walckiers satisfait à un besoin d'espace vert dans ce quartier populaire et serait une transition entre le quartier et la réserve naturelle classée. Le transfert du parc Walckiers permet que ce superbe espace vert soit enfin accessible au public. Il paraîtrait que le secrétaire d'Etat veuille le restituer à l'ancienne. Il me semble préférable de maintenir un caractère naturel et sauvage au site pour en faire un parc régional valorisant ce thème. Quelle est la position de la Région sur la création de cet espace vert et sur la nouvelle affectation et configuration du parc Walckiers?

Dans le cadre de la réhabilitation des sources et des mares, il serait judicieux de remettre à l'air le ruisseau Kerkebeek sur 300 mètres et de protéger ses sources. Est-ce prévu par l'IBGE?

Enfin, une peinture murale publicitaire, située au 44 rue Walckiers et datant du début de la dernière guerre mondiale mérite d'être protégée et devrait donc être classée.

L'administration de M. Draps est-elle saisie d'une demande à ce propos et a-t-elle déjà statué sur ce dossier?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propriété publique et du commerce extérieur .- La continuité verte Haren-Moeraske-Walckiers est inscrite dans le PRD comme à mettre prioritairement en oeuvre. Il y a quelques années, j'ai introduit une demande auprès du Fédéral visant à récupérer le Walckiers. Le fil conducteur de tout aménagement de cette zone doit être le maillage vert qui sera "pimenté" de maillage bleu. Il me semble préférable d'examiner le paysage existant, de le mettre en valeur et de l'exploiter à faible coût en l'aménageant avec douceur, dans le respect de ses particularités, plutôt que d'en envisager le remaniement profond. Ce paysage est une interface entre l'urbain, le rural et l'industriel. Il représente en outre un intérêt écologique remarquable.

En ce qui concerne Schaerbeek-Formation, je n'ai jusqu'ici pas été officiellement saisi, par quelque association que ce soit, des projets que vous mentionnez. Je ne sais si les 20 ha d'un seul tenant auxquels il est fait référence résultent d'une concertation avec les différents propriétaires et les autorités. J'ai quelques doutes à ce propos. Un travail de préparation du dossier est nécessaire avant de jouer d'effets d'annonce qui pourraient être contre-productifs.

Il faudra se préoccuper du maillage bleu et examiner s'il est possible d'amener les eaux du Kerkebeek à la Senne et de récupérer les eaux de drainage éventuelles.

J'ai chargé l'IBGE d'examiner l'opportunité d'une réouverture du parc Walckiers, ainsi que ses implications en termes d'aménagement et de gestion. Il faut se laisser le temps de la réflexion et de l'analyse. J'ai chargé l'IBGE d'examiner ce projet en vue de trouver un juste équilibre entre accessibilité, coût et préservation des richesses écologiques.

Quoiqu'il en soit, la restitution du parc en jardin anglais ne me paraît pas réaliste. Son coût serait totalement disproportionné et inadéquat au vu des marges de manoeuvre budgétaires dont dispose la Région et l'IBGE en particulier. De plus, la spécificité écologique du site serait mise à mal par ce type d'aménagement lourd.

Par ailleurs, j'ai effectivement l'intention de créer prioritairement, sur une superficie de l'ordre de 60 ares situés du côté de l'avenue Zénobe Gramme, un parc public bien équipé. Ce quartier est effectivement particulièrement déficitaire en espace public convivial de délasserment.

La remise à l'air libre de la partie voûtée du Kerkebeek est intéressante et ne paraît pas trop compliquée. Je demanderai à l'IBGE de s'enquérir auprès de spécialistes de la faisabilité technique d'un tel projet. Là aussi, il est un peu tôt pour se prononcer définitivement sur l'attitude qui sera adoptée.

Je m'exprime maintenant au nom de mon collègue, M. Draps. En ce qui concerne la création d'un nouveau parc régional, ou plus précisément l'extension du site du Moeraske sur le site de l'actuelle gare de Schaerbeek-Formation repris dans le périmètre de la ZIRAD du PRAS, il est totalement prématuré, à l'heure actuelle, de s'exprimer à cet égard. Il me confirme

même l'abandon définitif du projet de construction d'une grande gare au milieu de ce site.

Contrairement à vos dires, le parc Walckiers n'est pas une réserve naturelle, mais bien un site classé en 1995 dont l'intérêt principal est son aménagement en parc à l'anglaise. Il constitue le premier exemple de ce type d'aménagement en Belgique et a inspiré de nombreux parcs dont celui de Laeken ou celui des Trois Fontaines.

Pour déterminer avec précision la nouvelle affectation et la configuration future de cet espace vert et avant toute décision, des études historiques et des études de faisabilité, notamment en terme d'accessibilité, doivent être entreprises.

La peinture murale publicitaire n'a pas encore fait l'objet d'une demande, mais elle est bien connue du service des Monuments et Sites et bénéficiera prochainement d'un arrêté de protection.

Mme Geneviève Meunier .- Concernant la création d'un parc régional d'une vingtaine d'hectares, même s'il est vrai que le dossier doit encore être monté, ne faudrait-il pas travailler anticipativement afin de s'assurer, au moins, la possibilité de préserver un espace vert sur cette superficie?

Quels sont les délais envisageables pour l'aménagement de l'espace vert avenue Zénobe Gramme?

Au sujet du parc Walckiers, je suis heureuse d'entendre que vous êtes plutôt de mon avis au sujet de son maintien à l'état plus sauvage, contrairement à votre collègue, M. Draps.

Enfin, concernant la publicité murale à classer, est-ce la commune qui doit introduire une demande de classement?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- La demande peut être introduite par la commune ou une association. Au sujet des délais, il est aujourd'hui prématuré d'en parler, mais l'étude de faisabilité se fera dans des délais raisonnables. La priorité dans ce dossier va à l'aménagement du petit parc. Il faudra au minimum deux ans pour le finir.

- L'incident est clos.

**INTERPELLATION DE M. JOSEPH PARMENTIER A
M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIÉTÉ PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTÉRIEUR,**

concernant "le financement de la remise en état de la Station Sud".

M. Joseph Parmentier .- La station d'épuration du sud de Bruxelles a été mise en fonction depuis près d'un an. L'eau qui en ressort semble conforme en tous points aux normes européennes. Certains disent que cela tient du miracle.

Je suppose donc plutôt que le prix payé pour atteindre cette performance est très élevé compte tenu des nombreux problèmes techniques et dysfonctionnements constatés.

L'Europe considère que les boues issues des stations d'épuration doivent être rangées en déchets de classe 1, ce qui correspond à la catégorie la plus toxique.

Le four destiné à leur dessiccation n'est toujours pas opérationnel de sorte que la mise en décharge de ces boues surchargées d'eau nous coûte trois à quatre fois plus cher que prévu.

Ces boues, produites par la station, sont dans un premier temps filtrées sous pression pour en extraire l'eau mécaniquement. L'humidité résiduelle de cet agrégat devrait ensuite être évaporée lors d'un traitement thermique. Il va sans dire que les boues mal asséchées sont plus lourdes à transporter et plus difficiles à manipuler. Ce dysfonctionnement serait apparemment dû, notamment, à une usure anormale des toiles de filtration des filtres-presses.

La réfection de ce four, qui n'est toujours pas opérationnel, a en tout cas déjà entraîné des avances de plusieurs dizaines de millions d'anciens francs à charge de la CIBE, laquelle espère un jour récupérer cet argent d'une manière ou d'une autre.

Manque de chance ou hasard malencontreux, la société ayant présidé à la conception et à la construction de ce four est tombée en faillite juste au moment où elle devait assumer les frais de mise en conformité.

Encore un désastre social de plus qui, non seulement, prive 500 personnes de leur emploi chez Seghers Better Technology mais qui entraînera aussi certainement une augmentation de la facture pour le contribuable bruxellois en vertu du principe du "prix vérité" que vous défendez.

Pourriez-vous nous dire, Monsieur le ministre, si les informations publiées par la presse relatives à la reprise éventuelle de Seghers Better Technology (SBT) par une société originaire de Singapour, Keppel Corp., se confirment ou non?

Quelle que soit la solution qui se dégagera, il y a fort à parier que ce coup du sort doit être financé. Je me pose donc la question de savoir qui paiera la facture de ces travaux tout aussi urgents que nécessaires?

Sur la base de l'audit mené par le bureau d'études Waterleau et de la liste des manquements qui a été dressée, la CIBE estimait que la remise en état de la Station Sud s'élèverait à quelque 10,75 millions d'euros. Cette estimation est toutefois aujourd'hui revue à la hausse et atteindrait le demi-milliard de francs belges.

Si on s'en tient à la première estimation et en restant donc optimiste, ce budget serait ventilé comme suit:

- 6,25 millions d'euros pour la remise en état générale;
- 2,50 millions d'euros pour le four;
- 2,00 millions d'euros pour les pièces de rechange; soit au total 10,75 millions d'euros.

Les 6,25 millions d'euros peuvent à leur tour être répartis comme suit:

- 2,50 millions d'euros pour les dysfonctionnements divers;
- 3,75 millions d'euros en raison d'erreurs de conception.

Ces "erreurs" de conception ne vous sont pas imputables, Monsieur le ministre. Il est vrai qu'entre les premiers projets et leur réalisation définitive, ce vaste chantier a dû être adapté à l'évolution des techniques et à l'émergence d'une nouvelle législation européenne. Ces modifications ont donc généré des manquements, des oublis de certaines pièces, des retards dans les délais, des réaménagements de planning, etc.

Il semble donc que, confronté à cette situation vous n'auriez d'autre alternative que de déboursier ces 6,25 millions d'euros mais avec l'intention de vous retourner contre le ou les entrepreneurs qui seraient peut-être responsables en tout ou en partie de cet état de fait.

Pour résumer la situation, les 250 millions d'ancien francs pour la remise en état générale destinée à assurer le fonctionnement normal de la station devraient selon certains être réclamés aux entrepreneurs responsables.

Selon d'autres, il ne s'agirait pas de malfaçons, mais plutôt d'erreurs de conception, non imputables aux entrepreneurs puisqu'ils n'auraient en définitive exécuté que ce qu'on leur demandait. Avez-vous conclu un accord avec la CIBE en lui promettant cet apport de 250 millions de francs?

Resteraient en tout cas 180 millions de francs belges à trouver pour le four et les pièces de rechange. Pourriez-vous, Monsieur le ministre, éclaircir cette situation? Avez-vous effectivement l'intention d'entamer des actions en responsabilité contre certains entrepreneurs?

Ne craignez-vous pas que de telles tentatives soient vaines eu égard à la faillite de la SBT?

Je me suis aussi laissé dire que des entrepreneurs auraient introduit des réclamations diverses pour un montant global qui avoisinerait 300 millions d'anciens francs en raison de préjudices qu'ils auraient eu à subir du fait d'une mauvaise planification des travaux. Pouvez-vous nous donner des détails sur les indemnités de retard qui seraient réclamées à la Région?

A la suite de certains articles polémiques parus dans la presse à la fin du printemps de cette année, je vous avais déjà interpellé dans le courant du mois de juin sur la question épineuse du rapport de la société Waterleau mettant en cause la conception même de la Station Sud. Je répète, Monsieur le ministre, que je ne vise pas votre responsabilité personnelle pour ce qui concerne la conception initiale, mais bien pour le suivi du chantier.

Vous avez, à ce que l'on dit, ordonné des études et des contre-expertises à exécuter par un certain bureau d'études Merlin.

Selon mes informations, cette étude serait à présent quasiment terminée. Pouvez-vous d'une part confirmer ce fait et, d'autre part, nous communiquer au moins les premiers résultats de cet audit?

Dans l'hypothèse vraisemblable où les conclusions du bureau Merlin rejoindraient celles de l'étude Waterleau, vou-

driez-vous nous faire part des commentaires que vous en tirez personnellement?

Il m'est en effet revenu, à la marge de ces différents audits, par exemple, que le four construit et installé par la firme Seghers n'aurait fonctionné que deux fois quatre jours depuis février ou mars 2002. Il semblerait que la quantité de boues collectée soit nettement insuffisante pour optimiser la capacité de traitement de ce four en l'utilisant en mode automatique et continu. Le déficit d'alimentation en charge polluante rendrait donc indispensable une intervention humaine constante ce qui, en soi est bon pour l'emploi, mais qui génère aussi des coûts de main d'oeuvre non budgétisés.

A ce jour, il s'avère qu'on n'extrait quotidiennement de la station que quatre à cinq conteneurs de 10 tonnes chacun alors que l'optimum prévu aurait été de 100 tonnes par jour à mettre en décharge.

A-t-on correctement évalué la capacité de ce four au regard des masses d'eau à traiter?

Selon mes sources, la masse polluante qui devrait être traitée par ce four est tellement pauvre en matières combustibles qu'il est indispensable d'injecter du fuel pour optimiser le processus d'épuration. Ne risque-t-on pas un accroissement trop important des charges d'exploitation de la station? Si tel était le cas, ce problème viendrait encore gonfler la facture.

La dernière partie de mon interpellation sera consacrée, Monsieur le ministre, à la société qui est pressentie pour suppléer la carence résultant de la faillite du groupe Seghers. Il s'agirait de la société IBTV basée à Gosselies. Le hasard fait que derrière cette société se profile le même groupe international que celui qui chapeaute Aquiris, j'ai cité Vivendi.

La société IBTV, alias Vivendi, viendrait donc au secours de notre Région puisqu'elle disposerait des connaissances techniques et des moyens humains nécessaires pour aider la CIBE au démarrage du four.

Si cela s'avère exact, nous aurons là effectivement un acteur unique qui, sous des avatars différents, disposera d'un quasi monopole sur le traitement des eaux à Bruxelles. Ne court-on pas le risque, Monsieur le ministre, que cet acteur unique nous impose des choix techniques qui seront avant tout ceux qui l'intéressent le plus sur le plan financier?

Si on laisse libre cours à l'initiative de Vivendi, par ailleurs futur gestionnaire de la Station Nord, je ne serais pas étonné qu'un jour des barges sillonnent le canal, entre les deux stations, pour traiter les fameuses boues in globo à la Station Nord, ce qui réduirait à néant les investissements consentis depuis de nombreuses années pour la Station Sud.

Je suggère, Monsieur le ministre, que les moyens nécessaires et suffisants soient donnés le plus rapidement possible à la CIBE pour d'une part faire fonctionner correctement les installations et d'autre part maintenir le caractère public de la Station Sud afin qu'un contrôle démocratique puisse être exercé sur cet outil vital pour les Bruxellois.

Je me rends compte que mes questions sont nombreuses et diverses. Ceci résulte, Monsieur le ministre, d'un manque de transparence dans ce dossier.

M. Alain Adriaens .- L'eau sortant de la station répond certes aux exigences des normes européennes mais la station connaît une quantité énorme de dysfonctionnements.

Les coûts se multiplient. En effet, la remise en état coûterait entre 10 et 12 millions d'euros. Les estimations du coût de fonctionnement sont de près de 5 millions d'euros annuellement.

Jusqu'à présent, le débat portait sur les moyens que la Région allait mobiliser pour réparer les erreurs du passé. Aujourd'hui, les faits sont plus inquiétants. Depuis l'échec de la Cobru, vous semblez adopter une attitude d'immobilisme boudeur. Les négociations avec la CIBE sont au point mort et la Région ne paraît plus disposée à assumer ses responsabilités.

Si vous comptez laisser pourrir le dossier en espérant pouvoir faire appel au privé pour sauver la situation, vous n'échapperez pas à votre remise en cause.

M. Parmentier comme moi-même avons envisagé la tenue d'une commission d'enquête pour mettre au jour les fautes commises en matière de politique de l'eau depuis la création de la Région. Cette clarification nous paraît de plus en plus nécessaire.

Ecolo vous demande de tout faire pour que les investissements dans la Station Sud ne débouchent pas sur un échec industriel et financier majeur.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Je vais successivement répondre aux trois blocs de questions qui retiennent l'attention de l'honorable membre.

Premièrement, le démarrage du four.

Pour rappel, dans le cadre de la construction de la station d'épuration, la filière de traitement des boues a fait l'objet d'un marché de travaux exécuté par l'association momentanée SEGHERS-SEE-CEI (lot 3).

L'entrepreneur a bien fourni l'instruction théorique à l'exploitant (la CIBE) et il a en outre procédé à la mise à feu du four pendant les périodes du 07.02.01 au 16.02.01 et du 19.02.01 au 26.02.01. C'est tellement vrai que, lors de la réception provisoire, réception réalisée en présence et en concertation avec les ingénieurs de la CIBE, si divers manquements ont été reprochés à l'association momentanée et ont fait l'objet de réserves expresses dans le procès-verbal de réception provisoire, aucune carence n'a été reprochée dans l'instruction théorique donnée à l'exploitant futur ni lors des deux périodes de mise à feu du four.

Contrairement à ce que vous affirmez, ces frais n'ont pas été avancés, à raison de dizaines de millions par la CIBE. Il n'y a pas davantage d'avances de la CIBE se chiffrant aujourd'hui à des dizaines de millions pour évacuer les boues en décharge.

J'en veux pour preuve les chiffres mêmes de la CIBE.

Le 18 janvier dernier, un accord est intervenu entre la Région et la CIBE pour que la CIBE se charge d'assumer le redémarrage et la mise en exploitation du four et en facture les coûts à la Région. Un décompte au contrat d'exploitation de la CIBE relatif aux prestations supplémentaires pour le démarrage et la mise en exploitation du four d'incinération n'a cependant pu être arrêté qu'en août de cette année. La CIBE se proposait de sous-traiter en partie ce marché à la firme Seghers. Il porte sur des sommes qui n'ont rien à voir avec les 100 millions d'anciens francs que vous citez dans votre interpellation.

La CIBE nous comptait des frais de personnel et d'acquisition de stock de pièces de rechange pour trois phases:

- une phase préparatoire estimée à six semaines et d'un coût de quelques 522.000 euros;

- une phase de mise à feu et de démarrage proprement dite estimée à douze semaines et d'un coût forfaitisé à 426.000 euros;

- une phase de mise en exploitation de huit semaines et d'un coût forfaitisé à quelques 74.000 euros.

Soit un total, TVA comprise de 1.239.000 euros. C'est la moitié du chiffre que vous citez.

Ces sommes n'ont pas été dépensées à l'heure qu'il est.

En effet, depuis lors, la société SEGHERS WATER, avec les autres entreprises du groupe SEGHERS, est tombée en faillite.

Juridiquement, cela ne change rien quant au maintien et à la poursuite des relations contractuelles entre la Région et les entrepreneurs responsables du lot 3.

En effet, ces entrepreneurs sont constitués en association momentanée. Cela signifie, au regard du droit commun des contrats, que la responsabilité solidaire de chaque associé est engagée pour l'exécution des contrats en cours dans leur totalité. Ce principe est énoncé à l'article 53 du Code des sociétés.

En matière de marchés publics, cette solidarité est renforcée car elle doit être exprimée expressis verbis dans l'offre de l'association momentanée, laquelle doit être signée par toutes les entreprises qui en sont membres. C'était vrai sous l'empire de l'ancienne législation relative aux marchés publics avec l'article 18 de l'arrêté royal du 22 avril 1977. Cela reste vrai aujourd'hui grâce à l'article 93 § 1° de l'arrêté royal du 8 janvier 1996.

Cela étant, pratiquement, la CIBE, au vu de cette faillite, a hésité à assumer vis-à-vis de la Région l'exécution des prestations de redémarrage et de mise en exploitation du four estimée dans le décompte d'août 2002 que je viens d'évoquer. La CIBE pouvait choisir un autre sous-traitant pour assumer cette mission.

En vérité, je constate que l'intervention de la CIBE pour assumer le redémarrage et la mise en exploitation du four, même aux frais de la Région, est susceptible d'entretenir une

confusion quant aux responsabilités réelles qui incombent à la CIBE en tant qu'exploitant de la station et de nourrir un malaise dans son chef.

C'est pourquoi j'ai décidé, en vue de rétablir un partage clair des rôles entre la CIBE et la Région et de rassurer l'intercommunale sur ses responsabilités, que la CIBE n'aurait plus à sortir du cadre tracé par son contrat d'exploitation et à intervenir pour assumer le redémarrage du four mais que ce serait à l'AED à assumer cette tâche.

J'en aurai terminé avec ma réponse à la première partie de votre interpellation, en clôturant mes propos par diverses considérations sur le coût de la mise en décharge.

Actuellement, les boues non incinérées sont mises en décharge. Dès le dépôt de l'offre de la CIBE comme exploitante de la station, le principe d'une telle mise en décharge était prévu. Ce qui change aujourd'hui, ce n'est pas l'obligation d'aller en décharge mais les quantités de déchets à y amener puisque, faute d'incinération, les volumes sont plus importants.

Pour autant, il est erroné de soutenir que la mise en décharge des boues non incinérées amène la CIBE à avancer des dizaines de millions et la Région à dépasser son budget en matière de frais d'exploitation de la station.

Le montant relatif aux frais d'exploitation de la station repris dans l'offre de la CIBE soumis à un coefficient de révision fait aujourd'hui 217 millions d'anciens francs par an TVAc. Ce budget n'a jamais été dépassé et a toujours été respecté depuis la mise en service.

Enfin, concernant l'avance de dizaines de millions par la CIBE qu'évoque l'honorable membre, je précise qu'actuellement les frais d'évacuation des boues figurent bel et bien dans les déclarations de créance de la CIBE qui sont payées par la Région. L'exploitant a son propre contrat avec le sous-traitant chargé de l'évacuation des résidus, nous ne connaissons donc pas les conditions de paiement entre la CIBE et son sous-traitant, nous ne savons donc pas si la CIBE paye avant, après ou simultanément à la Région. Au demeurant la CIBE n'a jamais soulevé ce problème dans ses revendications financières à l'égard de la Région.

Deuxièmement, la remise à niveau de la station.

Je me dois de débiter ma réponse à la deuxième partie de l'intervention de M. Parmentier par un détail de l'estimation de la CIBE qu'il évoque et qui permettra aux membres de la Commission de juger de sa pertinence.

J'attire d'emblée votre attention sur le fait que le montant estimé par la CIBE dans un rapport qui me fut communiqué en juillet 2002 n'est pas de 62,5 millions d'euros pour la remise en état mais de 8.750.000 euros et plutôt que de parler de "remise en état", le rapport parle d'"améliorations de la station d'épuration". De même, le coût de travaux sur l'incinérateur est estimé à 2.000.000 d'euros et non à 25 millions comme vous le déclarez.

Je souligne aussi que l'addition des sommes en euros reprises dans le canevas de l'interpellation qui m'a été transmis aboutit à un total de 90 millions d'euros, soit 3,2 milliards

d'anciens francs. C'est très exagéré et même la CIBE dans le rapport estimatif qu'elle m'a transmis en juillet de cette année en est à des sommes dix fois moins importantes.

La somme de 8.750.000 euros avancée dans le rapport estimatif transmis par la CIBE en juillet 2002 est elle-même fort discutable comme il vous apparaîtra des quelques exemples significatifs suivants:

1. l'estimation aboutit à cette somme en prévoyant, entre autres, des douches à 10.000.000 d'anciens francs pour le personnel! ("p21: Augmentation de la capacité des vestiaires et des douches": 250.000 euros);

2. le rapport d'estimation que m'a transmis la CIBE n'hésite pas à afficher des estimations trois fois plus élevées que le prix réel des prestations revendiquées: ainsi en est-il du poste "Adaptation des vannes". Le montant estimé pour ce poste est trois fois supérieur à celui du marché c'est-à-dire 200.000 euros alors que le prix réel tourne autour de 55.000 euros, hors TVA.

3. il y a des doubles emplois dans l'estimation de 8.750.000 euros car sont portées en compte, en les additionnant, des dépenses identifiées différemment alors qu'elles ont le même objet.

- "Poste n° 27: remarques concernant la sécurité": 250.000 euros. Redouble l'intervention au niveau:

- des cuves à chlorure ferrique (cf. Poste n° 15 et n° 16 des justificatifs de la CIBE);

- de la ventilation dans le local des centrifugeuses (cf. Poste n° 18 des justificatifs de la CIBE).

4. Sont réclamées en dépenses déjà effectuées:

- ainsi, pour le poste "Correction des bords déversant": il s'agit d'une intervention déjà réalisée sur les goulottes des décanteurs primaires et secondaires. Il en va de même pour le poste "Rénovation des décanteurs secondaires" c'est-à-dire de l'intervention sur les goulottes.

5. Le "Poste n° 22" (construction d'une station de pompage pour effluents) est multiplié d'un facteur 10 entre la "fiche de détail" et la "feuille de résumé", toutes les deux reçues par la CIBE le 5 juillet dernier.

6. Sont portées en compte de la Région des dépenses à charge des entrepreneurs dans le cadre de leur obligation de garantie jusqu'à la réception définitive

- Poste n° 13: Rénovation des décanteurs secondaires.

La liste d'exemples que je viens de vous donner est loin d'être exhaustive car elle ne tient pas compte du type de travaux estimés: se mêlent allègrement ceux qui sont utiles, dépourvus de pertinence en passant par ceux superflus si l'on se borne à prendre comme objectif le bon fonctionnement de la station.

J'ai donc demandé à mon administration, sans se prononcer sur l'exactitude des montants estimés avancés, d'apprécier, dans la liste des travaux dits "projets d'amélioration de la Sta-

tion Sud", l'urgence ou l'opportunité des travaux évoqués dans ce rapport d'estimation du coût de l'amélioration de la station.

Ce rapport est éloquent puisqu'il ne retient comme travaux à effectuer que la moitié de ceux identifiés dans le rapport estimatif de la CIBE. Sans même distinguer ce qui est à charge des entrepreneurs ou de la Région ni la pertinence des coûts avancés, on en revient à un montant de 4,5 millions euros.

Je conclurai mon intervention sur le deuxième volet de l'interpellation de l'honorable membre en lui précisant tout de même qu'il n'y a pas lieu, comme il le fait, de s'inquiéter de ce que la Région exigerait ces travaux de l'entrepreneur et compterait se retourner contre une société faillie.

Les travaux envisagés concernent les lots 2, 3 et 4. La société faillie participe uniquement au lot 3. En outre, comme je l'ai déjà dit, cette société faillie est membre d'une association momentanée, ce qui implique que ses obligations sont garanties et devront être exécutées par les deux autres membres de l'association momentanée.

Troisième partie: les audits.

Avant même d'examiner les assertions du rapport WATERLEAU reproduites dans la revue "Incidences", il convient de mettre en exergue la relation très conflictuelle qu'a la société WATERLEAU, depuis sa création, avec l'une des principales entreprises chargées des travaux de la Station Sud, SEGHERS. Par ailleurs, le rapport rédigé par WATERLEAU a été demandé par la CIBE et est donc unilatéral; il est en outre orienté par la mission confiée.

J'invite donc les membres de cette commission à faire usage dudit rapport WATERLEAU avec toute la circonspection qui s'impose.

Dans ma dernière réponse à l'honorable membre, je signalais que j'avais l'intention de charger un Bureau d'études (Cabinet MERLIN) pour effectuer un audit sur le fonctionnement de la station. Cette mission a été confiée et le rapport est sur le point de me parvenir.

Entre-temps, j'ai interrogé mon administration sur la station. L'administration a rendu un rapport. Dans ce rapport, l'administration attirait l'attention sur le fait que la station est toujours sous la garantie des entreprises qui ont été chargées d'exécuter les travaux et d'installer les équipements. En effet, à ce jour aucune réception définitive n'a encore été accordée. Le rapport reprenait point par point les difficultés identifiées par WATERLEAU et mettait en exergue la pertinence ou non du problème, ceux qui seront résolus dans le cadre de la garantie des ouvrages par les entrepreneurs (cf. les remarques des PV des deuxièmes réceptions provisoires) et ceux qui feront l'objet d'une expertise complémentaire par le Bureau Merlin.

Enfin, l'administration rappelait que le rapport WATERLEAU n'avait fait l'objet d'aucun débat contradictoire. Par ailleurs, WATERLEAU reprochait notamment de ne pas avoir pu disposer des informations nécessaires pour évaluer la capacité de la station à atteindre les performances prévues. Alors qu'en réalité, il suffisait de prendre contact avec la Direction de l'Eau. Une telle vérification avait d'ailleurs été réalisée à la

demande de l'AED par IBTV en septembre 2001. Les simulations indiquaient que les normes de rejet devraient être atteints - ce qui est d'ailleurs confirmé aujourd'hui - et que la capacité de la filière du traitement des boues ne devrait pas poser de problème.

Les informations qui seront recueillies dans le rapport d'expertise du Bureau Merlin pourront répondre à l'interpellation et indiqueront les travaux d'amélioration que la Région devra faire exécuter à brève échéance.

M. Joseph Parmentier .- Il a fallu pousser assez loin pour que le ministre daigne délivrer ces informations.

Au sujet du recours à l'entrepreneur, la facture globale risque de se chiffrer rapidement à hauteur d'un milliard d'euros. Où en est ce problème?

Quand la station sera-t-elle opérationnelle à tous les niveaux?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- La station est déjà partiellement opérationnelle. La société SEGHERS n'a pas été reprise. Je vous mets au défi de prouver que nous avons consulté IBTV.

M. Joseph Parmentier .- Le risque demeure de voir la société VIVENDI détenir le monopole de l'eau à Bruxelles. La Station Sud perdra alors son caractère public.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Ce n'est pas la faute du ministre. La CIBE assume bien son rôle. Je vous encourage à interroger les ingénieurs de l'AED.

M. Alain Adriaens .- Il faudrait un arbitre entre l'AED et la CIBE.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Nos fonctionnaires sont des personnes responsables.

M. Alain Adriaens .- Le problème est qu'ils sont en train de privatiser tout le système.

- L'incident est clos.

QUESTIONS ORALES

La prévention du botulisme en Région bruxelloise.

Mme Béatrice Fraiteur .- Les mois d'été sont propices au développement du botulisme. La Ligue royale belge pour la protection des oiseaux (LRBO) a regretté le manque de gestion des plans d'eaux en Région bruxelloise. Il existe en effet de

nombreuses mesures faciles à mettre en oeuvre pour prévenir l'apparition du botulisme.

A la veille de cet été, vous n'avez pas apporté l'attention nécessaire au problème en renvoyant la faute au public bruxellois. Il ne faut toutefois pas accuser ce dernier en omettant de citer les lacunes de gestion de l'administration. Quelles sont selon vous les causes principales du botulisme? Quelles mesures avez-vous prévues pour les supprimer? Dans quels délais?

Contrairement à vos affirmations, la LRBO a recensé en plus de 150 oiseaux morts en 2001 et le chiffre dépasse les 200 pour 2002.

Certains articles scientifiques minimisent l'importance d'une oxygénation des plans d'eau. Cependant, l'expérience menée notamment à Ixelles prouve le contraire, comme en témoigne une majorité de scientifiques. Comment expliquez-vous la disparition du botulisme là où des fontaines ont été installées? Comment expliquez-vous l'initiative de M. Draps d'installer des fontaines aux étangs de Woluwe?

Il semble que lorsqu'il y a des problèmes, les gardiens de parcs s'adressent directement à la Ligue royale de protection des oiseaux. En quoi consiste, dès lors, la mobilisation de vos services? La Région ne devrait-elle pas, à défaut d'intervenir elle-même, soutenir la Ligue royale en lui versant des subsides?

Enfin, ne serait-il pas indiqué d'organiser une réunion entre le cabinet du ministre, l'IBGE et les associations pour élaborer un plan de lutte contre le botulisme?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Le botulisme aviaire est un phénomène naturel qui figure parmi les principales causes de mortalité chez les oiseaux. D'un point de vue conservation de la nature, il s'agit là d'un phénomène tout à fait normal d'autorégulation des populations. Cependant, tous les oiseaux morts ne le sont pas pour cause de botulisme. L'Institut Pasteur estime que trois tests sur quatre, effectués à la demande de l'IBGE, se sont révélés négatifs. J'admets cependant que ce très faible échantillonnage ne doit pas être considéré comme significatif.

Je rappelle à Mme Fraiteur que plusieurs étangs qui sont atteints de botulisme ne relèvent pas de la compétence de l'IBGE. Les étangs de la Pède connaissent un problème, c'est exact, mais il faut constater que l'étang où arrive la Pède est le récepteur de toutes sortes d'eaux usées, domestiques ou industrielles, provenant soit de la Région flamande ou de la Région bruxelloise. Conscientes de l'urgence de remédier à cette situation, les deux Régions se sont lancées dans un vaste projet d'assainissement de ce cours d'eau.

Les causes du botulisme sont diverses.

Parmi les mesures préventives que nous avons prises pour les étangs dont nous sommes responsables, on peut citer : des campagnes d'information concernant le nourrissage des

oiseaux, l'accroissement de la profondeur des plans d'eau, l'oxygénation directe ou indirecte des étangs.

L'Institut Pasteur ne dispose pas encore des chiffres de mortalité pour 2002.

Certains prétendent que l'aérateur n'est pas nécessairement la solution curative idéale. C'est ce que pense M. De Schutter, président de la société ornithologique AVES et excellent ornithologue. Même opinion chez les ornithologues de l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Cela n'exclut cependant pas l'utilisation de ces aérateurs. Quant aux pompes oxygénantes, elles ont été installées depuis des années à l'étang du bois de la Cambre qui fut malgré tout touché en 2001 par une poussée de "botulisme". Un aérateur d'un nouveau type vient d'être installé au petit étang Mellaerts mais il s'agit là d'un étang profond et peu envasé qui se prête donc bien à ce type de procédé d'aération. C'est dans ce cadre qu'est intervenu le secrétaire d'Etat Draps.

Les gardiens de parcs sont informés des mesures à prendre en cas de suspicion d'une activité botulique via une circulaire et des rappels réguliers avant chaque été.

Concernant le dossier Pède 2002, l'équipe des éco-cantonniers de l'IBGE fut totalement partie prenante dans l'opération curative du nettoyage des cadavres.

Enfin, où Mme Fraiteur va-t-elle chercher qu'il y a une guerilla entre l'IBGE et la Ligue royale belge de protection des oiseaux? Il faut favoriser le dialogue et la communication entre ces deux institutions. A ce sujet, l'IBGE est totalement ouvert à l'entame d'une véritable concertation avec la Ligue afin de mettre sur pied une stratégie de prévention concertée et constructive pour l'avenir.

Mme Béatrice Fraiteur .- Le ministre n'a pas répondu à ma suggestion d'accorder des subsides à la Ligue royale de protection des oiseaux. D'autre part, j'aimerais qu'il me fournisse la copie des articles qu'il a évoqués et qui considèrent que les jets d'eau ne sont pas efficaces.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- J'ai simplement dit qu'ils ne sont pas la panacée universelle.

Quant aux subsides, ils sont toujours donnés dans le cadre des moyens disponibles! (Rires) Soyons sérieux, ce n'est pas après une interpellation qu'on décide d'accorder un subside à telle ou telle association.

- L'incident est clos.

Le lancement de centres de récupération.

M. Erik Arckens (en néerlandais) .- Le ministre nous a informé que les six écouguides de la Région avaient récemment été licenciés et il a lancé, en marge, la proposition de créer dans la Région des centres "de récupération" comme dans le reste de la Flandre. Nous sommes heureux de voir que le ministre reprend ainsi une proposition que le Vlaams Blok

défend depuis des années. Le ministre a déclaré que ce projet sera financé par les moyens économisés grâce au licenciement des six écoguides.

D'autres budgets seront-ils encore libérés à cet effet, et, dans l'affirmative, lesquels? De combien de centres de récupération s'agit-il? Où les implantera-t-on? Quand devront-ils être opérationnels? Qui gèrera ces centres de récupération?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur (en néerlandais) .- L'OVAM a lancé les centres de récupération en Flandre. A Bruxelles, des organisations comme les Petits riens, Oxfam, sont présentes depuis de nombreuses années et font le même travail que les centres de récupération. Elles offrent des emplois sociaux, vendent des articles de seconde main et se chargent de la récupération de matériaux. Je ne tiens pas à concurrencer les organisations qui existent déjà. Si nécessaire, il vaut mieux soutenir les associations existantes. L'objectif est de chercher la meilleure méthode pour envoyer en décharge le minimum de déchets et en vendre un maximum. En 2003, l'IBGE se verra accorder un soutien financier de 355.000 euros.

Il existe déjà des centres de récupération à Bruxelles. On les trouve dans les quartiers bruxellois et ils fonctionnent de manière autonome. Ils sont là pour quiconque donne la priorité à l'aspect social.

M. Erik Arckens (en néerlandais) .- Qu'advient-il des six écoguides licenciés ?

- L'incident est clos.

La sécurité dans les stations-services.

Mme Béatrice Fraiteur .- Selon la lettre d'information belge des conseillers en prévention, l'entreprise Shell aurait été confrontée à trois accidents au cours desquels des téléphones mobiles auraient mis le feu à des vapeurs d'essence alors que le téléphone sonnait ou que l'utilisateur répondait à un appel au cours du ravitaillement en carburant. Si ces accidents ont eu lieu, ils prouveraient que les téléphones mobiles peuvent enflammer les vapeurs de carburant.

Selon la firme Shell, ces trois accidents n'auraient pas eu lieu, à tout le moins dans leurs stations services. Il n'y a aucune garantie scientifique concernant la sécurité d'utilisation d'un GSM dans un environnement comportant un risque d'explosion.

Etes-vous informé des accidents survenus? S'ils sont vérifiés, une communication de l'IBGE ne s'imposerait-elle pas? Avez-vous demandé à votre administration une enquête sur la dangerosité réelle des GSM dans les stations services? N'estimez-vous pas que des mesures de prévention devraient être adoptées d'urgence sur base du principe de précaution? Dans le cadre de l'octroi des permis d'environnement, vous

êtes en effet, habilité à prévoir les conditions de sécurité liées à l'exploitation des stations services en Région bruxelloise.

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Il n'existe aucune preuve scientifique quant au fait que les sonneries de GSM puissent mettre feu aux vapeurs d'essence ou au carburant en général. L'IBGE ne dispose d'aucune information sur le sujet et ses services ne se sont pas vu notifier d'accident de ce type en Région bruxelloise.

L'IBGE peut par le biais des permis d'environnement, imposer une signalisation attirant l'attention des utilisateurs sur la nécessité de ne pas remplir les réservoirs avec un GSM allumé à proximité. Cette mesure est déjà prise dans de nombreuses stations services mais elle est d'une efficacité relative. Cela relève pourtant au bon sens de ne pas remplir son réservoir en même temps qu'on téléphone.

Une mesure plus efficace serait celle de la généralisation de l'installation de récupérateurs des vapeurs de solvants à la pompe. Cette obligation doit être finalisée en 2007. L'absence dans l'air ambiant des vapeurs d'hydrocarbures devra permettre de minimiser les risques d'accident.

Mme Béatrice Fraiteur .- J'apprécie la mesure de prévention par rapport aux vapeurs.

- L'incident est clos.

Le déménagement de l'IBGE à l'école vétérinaire.

Mme Geneviève Meunier .- J'ai appris par la presse que l'IBGE désire déménager à l'école vétérinaire. L'IBGE aurait aussi lancé l'idée de créer à ses côtés un éco-musée. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du permis d'urbanisme délivré par la commune d'Anderlecht début 2001, mais malheureusement on ne voit toujours rien de concret se réaliser.

Ce projet de déménagement de l'IBGE pourrait constituer un premier réinvestissement du site et, peut-être, susciter un effet d'entraînement pour le reste du site.

Une décision politique de principe a-t-elle été prise concernant le déménagement de l'IBGE à cet endroit? A-t-on évalué le coût de ce déménagement en rapport avec la vente du bâtiment de Woluwe?

Il semblerait que la venue de l'IBGE sur le site entraîne une augmentation du nombre de parkings autorisés. Ceci semble paradoxal. Le projet d'éco-musée a-t-il déjà été abordé par ce gouvernement? Une pré-étude de faisabilité et de coût existe-t-elle?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la propreté publique et du commerce extérieur .- Il est vrai que l'IBGE nourrit le projet ambitieux d'une réinstallation de ses infrastructures de bureaux sur le site de l'ancienne école vétérinaire de Curreghem à Anderlecht. Cette implantation se ferait

dans un cadre plus global de développement d'un véritable éco-site à cet endroit.

Dans une première esquisse du projet, le moteur de l'écomusée serait la Fondation polaire dont on me signale qu'elle serait prête à occuper 3.500 m² des bâtiments. Je n'ai à ce stade, pas d'information précise quant aux moyens dont dispose cette fondation pour réaliser son projet.

Je soutiens l'idée générale de ce projet qui réinvestit un des quartiers les plus défavorisés de la Région et y crée une vitrine du développement durable.

Je me refuse toutefois à ce stade à prendre une quelconque option de principe et j'ai demandé à l'IBGE une analyse préalable de la faisabilité technique et financière de cette opération.

Le succès ne sera complet que si le site se développe réellement dans une logique de mise en oeuvre des techniques de pointe en matière de respect et de préservation de l'environnement, comme les principes d'éco-construction ou la maximisation de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et propres. Le fonctionnement et la gestion du site devront également se faire dans le meilleur respect des normes environnementales. L'ensemble de ces mesures devra être fondu dans un véritable plan d'éco-gestion dont les grandes lignes devront être approuvées par le gouvernement préalablement au déménagement de l'Institut.

Les implications budgétaires pour l'Institut bruxellois pour la Gestion de l'Environnement d'une installation dans l'éco-site devront être neutres par rapport à la situation actuelle. Notre situation budgétaire ne nous permet pas d'envisager d'augmenter les moyens de fonctionnement interne de l'IBGE.

En outre, l'éco-site ne pourra constituer une vitrine reproductible pour le monde extérieur que s'il démontre que son montage et son fonctionnement reposent sur un scénario budgétaire et financier sain et viable à long terme.

Enfin, il faut encore éclaircir les partenariats possibles avec d'autres entités prêtes à occuper une partie de l'éco-site.

L'IBGE a d'ores et déjà établi un certain nombre de contacts tant avec le monde associatif et culturel, qu'institutionnel et économique.

Les chances de réussite de l'éco-site passeront aussi par la faculté que nous aurons à y rassembler des acteurs diversifiés dont les priorités à première vue contradictoires pourraient converger vers le développement durable.

Je suis optimiste mais reste cependant prudent car il s'agit d'un dossier complexe dont les paramètres sont multiples. Il conviendra de les faire analyser par le gouvernement dès que les études préparatoires que mène actuellement l'IBGE auront été clôturées.

Mme Geneviève Meunier .- Je peux comprendre que les études ne sont pas finalisées. L'IBGE peut-il déménager seul, sans la mise sur pied de l'éco-site?

M. Didier Gosuin, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'environnement et de la politique de l'eau, de la conservation de la nature et de la

propreté publique et du commerce extérieur .- Non, cela n'aurait pas de sens. Il ne peut s'agir d'un éco-site partiel.

- L'incident est clos.

- La réunion est close à 11h00'.

